

# Commune de Saulon-la-Chapelle

## **NOTE SYNTHETIQUE** **SUR LE BUDGET PRIMITIF 2019 VOTÉ LE 9 MARS 2020**

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

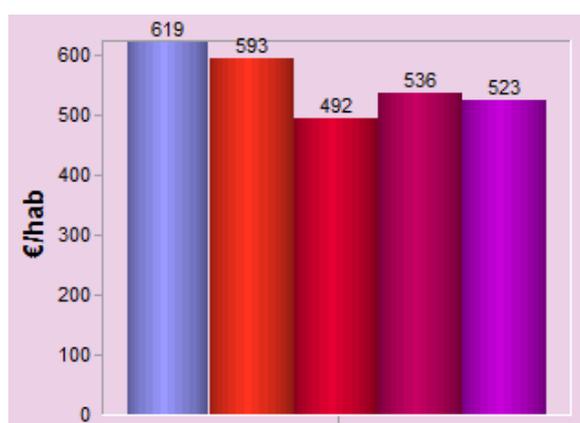
### **1) Eléments de contexte**

La population totale de Saulon-la-Chapelle : source INSEE

2016	2017	2018	2019	2020
1 053 hab	1 030 hab	1 011 hab	990 hab	968 hab

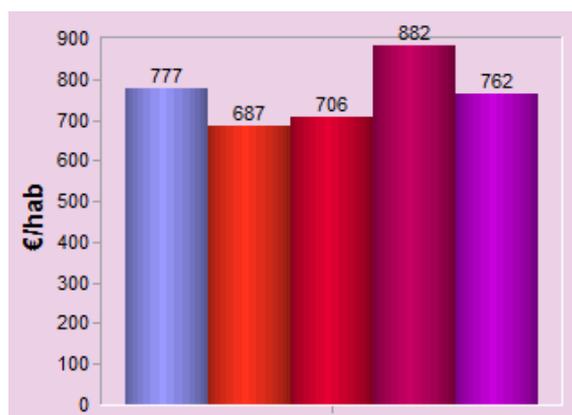
### **L'analyse des ratios de Saulon-la-Chapelle (données issues du logiciel de comptabilité)**

**Les dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population de 2016 à 2019**  
(comparaison avec le niveau national) :



Légende	
	France 2017
	Réalisé 2016
	Réalisé 2017
	Réalisé 2018
	Réalisé 2019

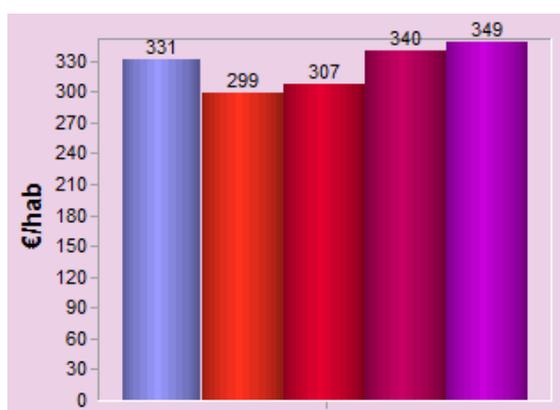
**Les recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population de 2016 à 2019**  
(comparaison avec le niveau national) :



Légende	
France 2017	
Réalisé 2016	
Réalisé 2017	
Réalisé 2018	
Réalisé 2019	

Ces 2 ratios, permettent de constater que les RRF restent supérieures aux DRF, grâce à la maîtrise accrue des dépenses, notamment par rapport aux années précédentes.

**Produit des impositions directes / population :**



Légende	
France 2017	
Réalisé 2016	
Réalisé 2017	
Réalisé 2018	
Réalisé 2019	

Chaque année, la loi de finances revalorise les bases.

Avec le tableau ci-dessous, on peut noter que les bases de la taxe d'habitation ont augmenté annuellement entre 2017 et 2019. Cela découle des constructions nouvelles ou des améliorations de locaux existants. Par contre, les services de l'Etat ne nous ayant pas encore transmis les bases 2020, il n'est pas possible de calculer exactement les recettes 2020 liées aux différentes taxes.

	Bases effectives 2017	% évolution 2016-2017	Bases effectives 2018	% évolution 2017-2018	Bases prévisionnelles 2019	% évolution prévisionnel 2018-2019
Taxe d'habitation	1 483 060 €	4,46%	1 512 000	1,95%	1 572 000	3,97%
Taxe foncier bâti	1 347 811 €	1,97%	1 370 000	1,65%	1 403 000	2,41%
Taxe foncier non bâti	46 445 €	0,78%	47 400	2,06%	48 600	2,53%

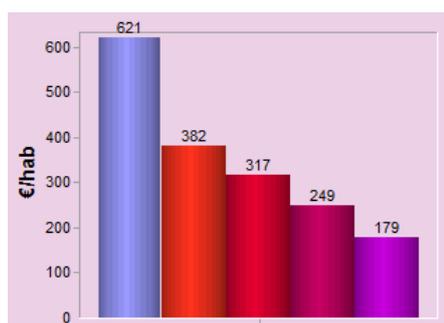
Taux d'imposition 2020 (pas de changement par rapport à 2019) :

- Taxe d'habitation 6,23 %
- Taxe foncière bâti : 17,74 %
- Taxe foncière non bâtie : 47,60 %

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) de la commune en 2019 (c'est à dire le rapport entre le produit fiscal de la commune et celui que nous obtiendrions en appliquant aux bases de Saulon la Chapelle les taux moyens nationaux 2017) est de 52%, ce qui démontre une fiscalité maîtrisée. Si le CMPF est supérieur à 100%, la pression fiscale exercée par la collectivité est forte. Le rapport est basé sur les recettes communales fiscales de l'année 2019, étant donné que nous n'avons pas connaissance des bases 2020.

A contrario, s'il est inférieur à 100%, la pression fiscale est faible. Les ressources fiscales potentielles n'ont pas toutes été mobilisées par la commune.

### Encours de la dette / population :



Légende	
<span style="color: blue;">■</span>	France 2017
<span style="color: red;">■</span>	Réalisé 2016
<span style="color: magenta;">■</span>	Réalisé 2017
<span style="color: purple;">■</span>	Réalisé 2018
<span style="color: blue;">■</span>	Réalisé 2019

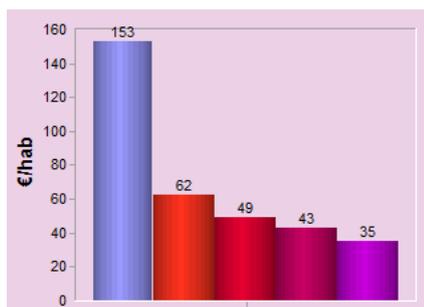
### Encours de la dette :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2019	264 270,03	74 168,26	8 763,19	82 931,45	190 101,77
2020	190 101,77	76 829,76	6 101,91	82 931,67	113 272,01
2021	113 272,01	36 355,13	3 885,16	40 240,29	76 916,88
2022	76 916,88	37 737,37	2 502,92	40 240,29	39 179,51
2023	39 179,51	39 179,51	1 060,52	40 240,03	0,00

L'encours de la dette représente la somme que la commune doit aux banques chaque fin d'année. La structure de la dette est composée de 3 emprunts à taux fixe.

Ces taux garantissent à la commune une maîtrise totale de la dette car non indexés sur des taux dont l'évolution n'est pas prévisible, dits emprunts toxiques.

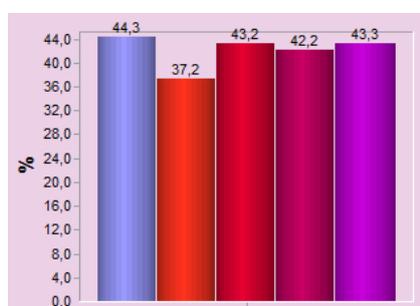
## DGF (dotation globale de fonctionnement) / population :



Légende	
France 2017	
Réalisé 2016	
Réalisé 2017	
Réalisé 2018	
Réalisé 2019	

Ce ratio confirme une baisse régulière du niveau de la DGF par habitant et donc un niveau du financement de l'Etat à l'habitant de plus en plus faible

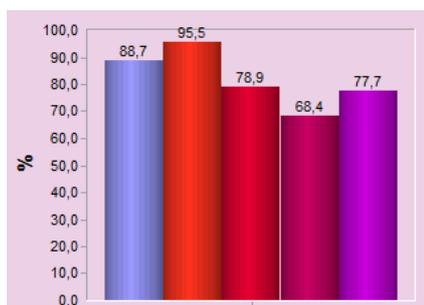
## Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :



Légende	
France 2017	
Réalisé 2016	
Réalisé 2017	
Réalisé 2018	
Réalisé 2019	

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité. Il est en légère hausse entre 2018 et 2019 en raison de l'absence pour arrêt maladie d'un agent depuis mi 2018 et d'un changement de fonctionnement en interne (nettoyage de la salle des fêtes à nouveau effectué par un agent communal à la place d'un prestataire privé).

## (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement :



Légende	
France 2017	
Réalisé 2016	
Réalisé 2017	
Réalisé 2018	
Réalisé 2019	

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt. Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt. On constate une hausse de ce ratio entre 2018 et 2019, dû à une augmentation des dépenses de fonctionnement, à la réalisation de travaux en régie et à une baisse des recettes de fonctionnement (DGF notamment).

## **2) Liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions**

Les subventions aux associations sont attribuées en fonction d'une grille et de plusieurs critères : implication dans la vie communale, nombre d'adhérents, formations suivies par les encadrants...

### **Tableau des subventions versées aux associations en 2019 :**

<b>Organisme</b>	<b>Nature</b>	
Bicross Club Saulonnais	Association	950 €
Coopérative scolaire Barges	Collectivité territoriale / EPL / EPS	210 €
Coopérative scolaire élémentaire	Collectivité territoriale / EPL / EPS	1170 €
Coopérative scolaire maternelle	Collectivité territoriale / EPL / EPS	870 €
Football Club Saulon Corcelles	Association	600 €
Foyer rural Saulon	Association	3300 €
Saulon Organisation Solidarité	Association	150 €
Total		7250 €

### **Tableau des subventions votées aux associations pour 2020 :**

<b>Organisme</b>	<b>Nature</b>	
Bicross Club Saulonnais	Association	950 €
Coopérative scolaire Barges	Collectivité territoriale / EPL / EPS	270 €
Coopérative scolaire élémentaire	Collectivité territoriale / EPL / EPS	1200 €
Coopérative scolaire maternelle	Collectivité territoriale / EPL / EPS	1140 €
Football Club Saulon Corcelles	Association	600 €
Foyer rural Saulon	Association	3350 €
La Boule Saulonnaise	Association	100 €
Total		7610 €

En ce qui concerne le Foyer Rural, la subvention globale tient compte du nombre de sections (19 en 2019 et en 2020) ; le montant est ensuite ventilé entre chaque section selon des critères définis par la commune. Une augmentation est constatée sur la subvention donnée à l'école maternelle en raison d'un nombre supérieur d'enfants accueillis.

Les associations disposent des équipements communaux gratuitement.

### **3) Présentation agrégée des résultats du budget principal au 31 décembre 2019**

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	368 561,51 €	576 750,01 €
Recettes	321 339,64 €	815 687,20 €
Résultat	- 47 221,87 €	238 937,19 €
Résultat antérieur reporté	- 99 324,45 €	460 986,20 €
Résultat au 31/12/2019	- 146 546,32 €	699 923,39 €
Restes à réaliser	- 18 007,09 €	--
Solde définitif au 31/12/2019	- 164 553,41 €	699 923,39 €
Solde final		535 369,98 €

### **4) Tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement**

Caisse des Dépôts Grand Dijon Habitat ; capital restant dû : chiffre non communiqué à ce jour par la caisse des dépôts (pour information pour 2019 : 38 858,19 €) ; terme de l'engagement octobre 2029.

### **5) Tableau des acquisitions et cessions immobilières**

*Cession* : aucune.

*Acquisition* : aucune.

### **6) Budget 2020**

Nous avons terminé l'année 2019 avec un excédent cumulé de 535 369,98 € qu'il convient de reporter en 2020 auquel on vient ajouter l'excédent du CCAS à sa clôture, soit 3 969,87 €.

### ***Les recettes de fonctionnement***

		Réalisé 2019	BP 2020	% évolution 2019-2020
002	Résultat de fonctionnement reporté	460 986,20	539 339,85	17%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	109 559,77	55 933,00	-49%
73	Impôts et taxes	555 513,98	545 428,00	-2%
74	Dotations, subventions et participations	54 803,04	46 673,21	-15%
75	Autres produits de gestion courante	52 363,91	60 000,00	15%
76	Produits financiers	2,68	5,00	87%
77	Produits exceptionnels	35 863,47	14 700,00	-59%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 580,35	8 000,00	6%
	TOTAL DES RECETTES	1 276 673,40	1 270 079,06	-1%

Chapitre 70 = produits des services et du domaine : - 49 %

Par rapport au montant mandaté de 2019, ce chapitre est en diminution principalement suite à une baisse estimée des ventes de bois (affouages et ventes).

Chapitre 74 Dotations, subventions et participations : - 15 %

En 2019, la totalité des dotations de l'état était de 54 800 € contre 46 600 € pour 2020, ce qui représente une baisse de 8 200 € soit 15 %. La baisse la plus importante concerne la DGF (Dotation globale de fonctionnement) qui passe de 26 000 € en 2019 à 19 000 € pour 2020 soit une baisse de 7 000 € (27 %). Quant à la DSRU, elle reste quasi stable, (les chiffres n'étaient pas connus au moment du vote du budget).

Concernant les différentes participations des financeurs :

Par convention au sein du RPI Saulon-la-Chapelle - Barges, partage des frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire avec recette d'environ 42 000 € pour 2020.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : + 15 %

Cette augmentation est liée à une recette supplémentaire due à la mise en location de logements communaux rénovés en 2019 et en 2020.

Chapitre 77 : produits exceptionnels : - 59 %

Le produit de cession exceptionnelle de 2020 correspond à une supposition de prolongement d'arrêt d'un agent communal.

### ***Les dépenses de fonctionnement***

	Réalisé 2019	Prévisions 2020	% évolution 2019-2020
011 Charges à caractère général	224 247,46	320 072,00	43%
012 Charges de personnel et assimilés	240 087,57	242 390,00	1%
022 Dépenses imprévues	0,00	10 000,00	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 164,12	9 233,68	-39%
65 Autres charges de gestion courante	88 387,67	130 923,00	48%
66 Charges financières	8 763,19	6 102,00	-30%
67 Charges exceptionnelles	100,00	300,00	200%
023 Virement section investissement	0,00	<b>386 773,75</b>	
TOTAL	576 750,01	1 105 794,43	92%

Chapitre 11 : charges à caractère général : + 43 %

L'augmentation entre 2019 et 2020 s'explique par différentes raisons :

- augmentation prévue et annoncée par le Siceco des postes énergie
- remise en état et divers travaux effectués en régie par les agents communaux
- renouvellement des équipements des pompiers volontaires de la commune

- embellissement et amélioration des entrées de la commune  
 - frais d'études sur des travaux importants prévus (rénovation salle des fêtes et mairie, démolition de plusieurs bâtiments,...)  
 Les travaux en régie dans les bâtiments communaux nécessiteront l'acquisition de matériaux par la commune.

Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante : + 48 %

L'augmentation importante est justifiée par l'enfouissement des réseaux (par le Siceco) prévus sur un axe important de la commune (rue du moulin), effectués comme prévus en 2019 mais facturés en 2020.

### ***Les dépenses d'investissement***

		Réalisé 2019	Prévisions 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	74 168,26	77 000,00
20	Immobilisations incorporelles	13 824,89	52 000,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	80 102,58	316 500,00
23	Immobilisations en cours	189 183,57	396 500,00
27	Autres immobilisations financières		35000
020	Dépenses imprévues	0,00	10 000,00
001	Déficit d'investissement reporté	99 324,45	146 546,32
040	Opérations d'ordre entre section	7 580,35	8 000,00
041	Opérations patrimoniales	3 701,86	0,00
	Restes à réaliser		18 007,09
	<b>TOTAL</b>	<b>467 885,96</b>	<b>1 059 553,41</b>

Chapitre 16 = Emprunts :

- remboursement du capital des emprunts en cours.

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles

- finalisation du PLU

Chapitre 21 =- Immobilisations corporelles

- Acquisition de terrains dans le cadre de l'AFU des Longs Champs (18 000 €)
- Divers travaux de voirie et d'aménagement de parking sur la commune (140 000 €)
- Création d'un terrain de pétanque (15 000 €)
- Aménagements forestiers (20 000 €).
- Raccordement électrique pour le lotissement des Longs Champs (45 000 €)
- Travaux d'enrochement du plan d'eau (13 000 €)
- Travaux d'accessibilité au titre de l'Ad'Ap (10 000 €)
- Travaux divers à la salle des fêtes, locaux communaux et dans les écoles (40 000 €)
- Marquage, sécurisation et signalétique (20 000 €)

#### Chapitre 23 = Immobilisations en cours :

- travaux de réfection de la grande rue 3ème tranche (140 000 €).
- travaux de réfection d'une longère, frais architecte, diagnostics, (200 000 €)
- études et frais divers pour la réalisation du local des employés communaux (50 000 €).

#### Chapitre 27 = Autres immobilisations financières

- Frais de remembrement et d'études dans le cadre du projet de l'AFU des Longs Champs (70 000 €)

### ***Les recettes d'investissement***

		Réalisé 2019	Prévisions 2020
10	Dotations, fonds divers et réserves avec excédent	183 800,62	234 553,41
13	Subventions d'investissement reçues	118 203,04	226 992,57
16	Emprunts et dettes assimilés	470,00	1 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	<b>386 773,75</b>
024	Produits de cession (article de prévision)		201 000,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	15 164,12	9 233,68
041	Opérations patrimoniales	3 701,86	0,00
	TOTAL	321 339,64	1 059 553,41

#### Chapitre 10 = Dotations fonds divers réserves :

- récupération de la TVA sur les dépenses de 2018 pour 50 000 €
- prévision de perception de taxe d'aménagement pour environ 20 000 € sur 2020
- besoin en investissement au 1068 pour 164 553,41 €

#### Chapitre 13 = Subventions d'investissement perçues :

- cf courriers d'avis d'attribution joints pour la région, le département, l'état et le Siceco pour un montant global d'environ 227 000 € (travaux de voirie, réhabilitation logements, équipement informatique école)

#### Chapitre 165 = Dépôts et cautionnement reçus :

- valeur du dépôt des cautions pour plusieurs loyers à encaisser suite à la réhabilitation de 2 logements (1 000 €)

#### Chapitre 024 = Produits de cessions d'immobilisation :

- vente d'un terrain incluant une grange - cf acte de vente pour 131 000 €
- vente d'un terrain destiné à la création d'une micro crèche – cf délibération pour 70 000 €